



BUDGET ANNEXE « TRANSPORT » EXERCICE BUDGÉTAIRE 2026

de la communauté de communes
Gérardmer Hautes Vosges

Présentation en séance du conseil communautaire du 27 avril 2026

Rappel des principes budgétaires

- ✓ Annualité : année civile ;
- ✓ Equilibre : les recettes doivent couvrir les dépenses ;
- ✓ Sincérité : le budget doit respecter la réalité des recettes et des dépenses ;
- ✓ Le budget est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement qui doivent être équilibrées séparément ;
- ✓ Le budget se vote par chapitre qui regroupe des comptes définis par une nomenclature.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 147 100 €

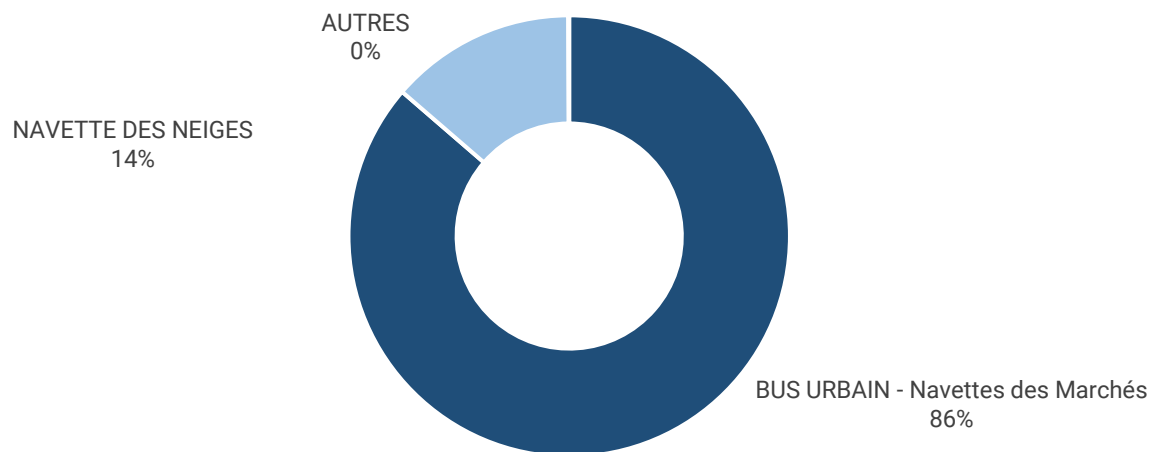
RECETTES - FONCTIONNEMENT	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
70 - PRODUITS DES SERVICES ET VENTES	-	-	
75 - AUTRES PRODUITS	3,24		1,24
77 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES Chapitre 74 à compter de 2026	70 000,00	70 000,00	130 550,00
002 - REPORT RESULTAT N-1	20 026,76	20 026,76	16 548,76
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	90 030,00	90 026,76	147 100,00

DÉPENSES - FONCTIONNEMENT	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
011 - CHARGES DE GESTION COURANTE	72 000,00	55 484,00	147 000,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL		-	
65 - CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	18 030,00	17 994,00	100,00
66 - CHARGES FINANCIERES		-	
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	90 030,00	73 478,00	147 100,00

Le service du bus urbain de Gérardmer et la navette des neiges sont assurés par un prestataire extérieur.
Le budget 2026 prend également en compte la navette des marchés de CHAMPDRAY

Le budget général subventionne ce service, l'office de tourisme communautaire participe également à la navette des neiges dans le cadre de la convention d'objectif.

Budget annexe "Transport" Répartition dépenses de fonctionnement



SECTION D'INVESTISSEMENT : 0,00 €

Pas de section d'investissement pour ce budget annexe.